



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1199

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meysieu**

objet : **Rue Mélina Mercouri - Aménagement de voirie - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1199**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Mélina Mercouri - Aménagement de voirie - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Contexte**

La rue Mélina Mercouri à Meyzieu est une voie desservant actuellement une maison de retraite et une station de lavage.

La construction de logements sociaux et privés sur le terrain situé à l'angle de la rue Mélina Mercouri et Jean Louis Barrault (172 logements), la construction d'un centre de jour pour l'hôpital du Vinatier, le centre de formation de l'Olympique lyonnais (OL) ainsi que l'accès au complexe multisports du parc des Servièrès rendent nécessaire la requalification de la rue Mélina Mercouri.

L'aménagement actuel de la voie ne permet pas la desserte de l'ensemble des opérations et équipements, notamment du point de vue des cheminements mode doux. En effet, il n'existe pas de cheminements sécurisés dédiés aux piétons et cyclistes permettant de rejoindre le complexe des Servièrès et le futur centre de formation de l'OL.

L'aménagement de cette voie a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**2 - Projet**

Les travaux prévoient :

- la création d'une voie verte sur l'avenue Mélina Mercouri, entre l'avenue Jean Jaurès (lien avec la piste cyclable tramway T3) et le complexe sportif des Servièrès,
- la création d'un plateau traversant reliant la maison de retraite et les habitations,
- la création de places de stationnements (71 places dont 3 pour personnes à mobilité réduite -PMR-),
- la réfection des revêtements de chaussée et des trottoirs,
- la mise aux normes d'un passage piéton surélevé et la création d'un quai bus au droit du centre de formation de l'Olympique lyonnais,
- la plantation d'arbres d'alignement et la création de bandes végétalisées.

**3 - Calendrier prévisionnel**

- procédure d'appel d'offres : mai à novembre 2016,
- travaux d'aménagement : décembre 2016 à septembre 2017 (+ plantations).

**4 - Montage financier**

Les dépenses sont estimées à 1 300 000 € TTC à la charge du budget principal et se répartissent de la manière suivante :

- 1 106 000 € d'aménagement de voirie (dont 50 000 € de travaux préparatoires et de desserte de construction),
- 148 000 € de plantations d'arbres d'alignement et bandes plantées,
- 46 000 € de recueilli des eaux pluviales.

Les crédits de paiement sont répartis sur les exercices 2016 (100 000 € TTC) et 2017 (1 200 000 €) TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "L'aménagement actuel de la voie ne permet pas, etc.", il convient de lire

"En effet, il n'existe pas de cheminements sécurisés dédiés aux piétons et cyclistes permettant de rejoindre le complexe sportif des Servièrès et le futur centre de formation de l'OL." au lieu de "En effet, il n'existe pas de cheminements sécurisés dédiés aux piétons et cyclistes permettant de rejoindre le complexe des Servièrès et le futur centre de formation de l'OL."

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Les travaux prévoient :", il convient de lire l'énumération suivante :

"- la mise aux normes d'un passage piéton surélevé et la création d'un quai pour la desserte par cars des sites sportifs,"

au lieu de :

"- la mise aux normes d'un passage piéton surélevé et la création d'un quai bus au droit du centre de formation de l'Olympique lyonnais,"

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - les aménagements de voirie de la rue Mélina Mercouri à Meyzieu.

2° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en 2016,
- 1 200 000 € TTC en 2017,

sur l'opération n° 0P09O5096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**